



FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

Villeurbanne le 11 janvier 2008

A l'attention des Président(e)s  
des directeurs (trices)

Madame, Monsieur

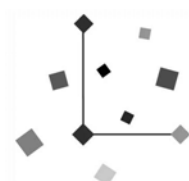
Vous avez été nombreux, suite à notre Mèl du 14 décembre, à nous faire part de vos interrogations concernant le plan d'apprentissage du Français initié par la Préfecture. Vous avez exprimé votre perplexité face à des annonces parfois divergentes ou fluctuantes, tout en nous informant également de ce qui se mettait en route sur vos territoires.

Lors de sa réunion du 7 janvier, le Bureau de la Fédération a étudié avec d'autant plus d'attention ce dossier, à travers les valeurs de notre réseau et selon les grands principes d'action qui sont les nôtres. **Ce travail l'a amené à renouveler et à préciser**, en fonction des dernières informations qui ont été communiquées le 20 décembre à la Préfecture, **les réserves et les désaccords de fond** que nous avons exprimés au Préfet à l'égalité des chances et dont vous avez eu communication (voir site Fédé/infos du mois/26 novembre 07).

Ils sont ci-après synthétisés :

1 Les centres sociaux sont très attachés à l'engagement bénévole des personnes. Ils le suscitent, le favorisent quotidiennement. Cet engagement s'enracine dans des valeurs humanistes et de solidarité en vertu desquelles les personnes s'engagent :  
pour être utiles au-delà de leur sphère privée ,  
pour prendre leur part dans la construction d'une société plus humaine ,  
pour partager avec d'autres ce qu'ils ont le sentiment d'avoir reçu .

C'est ainsi que de nombreux habitants, d'horizons très divers, s'investissent dans des actions d'accompagnement scolaire, des groupes de socialisation, d'apprentissage du français ...etc.



Si toutes les activités humaines ont une valeur, elles ne se monnayent pas toutes et c'est grâce à l'engagement libre et désintéressé qui caractérise les bénévoles des centres sociaux en particulier et des acteurs associatifs en général, que la société plus solidaire à laquelle nous aspirons se construit quotidiennement.

C'est pourquoi le choix de la Préfecture, dans le cadre du dispositif CLEF (Comprendre, Lire, Ecrire le Français) de faire appel à des volontaires indemnisés issus (pour l'instant, exclusivement), de l'Education Nationale, de la Croix Rouge et de la Préfecture, nous paraît relever d'une logique et de principes très éloignés de ceux des centres sociaux.

2 Le dispositif prévoit (cf document Préfecture du 20 décembre 2008) qu'un centre social qui fait appel à un volontaire doit "*l'accueillir, l'employer, le payer et l'assurer* » le coût de la vacation étant fixé par la Préfecture. Cette disposition qui ne figurait pas explicitement dans les premières présentations du Plan, oblige les employeurs associatifs, à prévoir un cadre dérogatoire à leur convention collective, car le coût de la vacation est fixé par la Préfecture et non pas par le processus de pesée de poste qui est la règle pour l'ensemble des salariés. Elle introduit de fait une inégalité de traitement entre les personnels des associations. Cette situation est contraire au principe d'équité auquel les employeurs de notre réseau se réfèrent.

3 Les informations sur les sources de financement de ce Plan sont floues voire contradictoires, crédits politique de la ville ici, financements européens là...Ce manque de transparence engendre un doute légitime. En effet, bien qu'il nous ait été assuré par le Préfet à l'égalité des chances que le financement des actions existantes en matière de socialisation et d'apprentissage du français que mènent actuellement les centres sociaux seraient maintenue, la difficulté à identifier clairement la source de financements supplémentaires dévolus à ce Plan nous engage à la plus grande prudence.

4 Enfin, et bien que cette préoccupation puisse paraître plus lointaine, la possible concurrence d'un tel dispositif avec les organismes de formation que nous connaissons bien et avec lesquels nous travaillons sur le terrain nous inquiète. La rencontre récente de certains d'entre vous avec des membres d'une plate forme de formation départementale, n'a pas été de nature à nous rassurer.

Ces réserves et désaccords de fond seront, après validation du Conseil d'administration de lundi 14 janvier, communiqués au Préfet.

De même le Conseil décidera s'il confirme ou pas la participation de la Fédération au comité de pilotage de ce dispositif.

Vous serez bien sûr tenus informés régulièrement de l'avancée de ce dossier.

Vous comprendrez qu'il est particulièrement important dans ce cas, que vous nous fassiez connaître les initiatives, prises de positions, négociations à l'œuvre sur vos territoires. C'est au prix d'une communication réciproque rigoureuse, que nous pourrions ensemble avancer dans l'analyse de ce dispositifs et des ses conséquences.

Nous allons essayer d'organiser, avant les vacances de février, une soirée d'échanges qui nous permettra non seulement de mettre en commun nos réflexions sur ce dispositif, mais

également de nous informer plus précisément sur ce qui a bougé ces dernières années en matière de lois sur l'immigration. En effet, la grande proximité des nos équipes avec des personnes étrangères requiert que nous soyons particulièrement affutés dans ce domaine.

Les membres du Bureau exerceront au cours des mois à venir une vigilance accrue. Ils se tiennent à votre disposition pour tout échange qui vous paraîtrait utile ou nécessaire. Pour sa part, Christiane Zimmer, en charge de ce dossier, reste naturellement à votre écoute pour des informations complémentaires.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations

Pour le Bureau  
La Présidente  
Michèle DESCAMPS